SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 13 Novembre 2018

L'an deux mille dix huit, le treize novembre à dix huit heures quinze, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Monsieur Michel LAURONCE, Doyen d'âge.

Date de la convocation : Mercredi 7 Novembre 2018
Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain MAUDOU

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de conseillers présents :	22
Nombre de votants :	22

Présents :

M. ARRIBERE Daniel, Mme BONNEFON Catherine, M. LARCO Jean-Claude, SUSBIELLES Philippe, ABADIE Jean-Paul, BERNOS André, CASABONNE Pierre, CONTOU-CARRERE Michel, DEVALS Gérard, GASTOU Jean, Mme GAUCHER Michelle, MM. HOEPFFNER Michel, LABARTHE André, LAURONCE Michel, MAUDOU Sylvain, Mme MIRANDE Martine, MM. NAVAILLES Michel, OLYMPIE Jean-Yves, TEULADE Alain, PATIE Frédéric

Suppléants :

M MATHEU Joseph	suppléant de	Mme LASSALLE Marie-France
Mme SAGE Suzon	suppléante de	M. IDOMENEE Jean-Jacques

Pouvoirs :

Le 15 NOV. 2018
SOUS-PRÉFECTURE

Excusés/absents :

MM. BALDAN Patrick, BAUCOU Jean, BOURGUET Jacques, FRANÇAIS Hubert, LANSALOT-MATRAS Francis, PUHARRE Michel, BIGUE-PERRY Bruno, CAPDEVILLE Jean-Pierre, CASTILLON Henri, CONGUES Christophe, Mme GARCES Catherine, MM. MARQUEZE Jacques, MIRANDE David

Délibération N°2 – 13.11.2018 : Détermination du nombre de Vice-présidents

Monsieur LAURONCE, Président du Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents explique qu'en vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, l'organe délibérant détermine librement le nombre de Vice-présidents sans que ce nombre ne puisse dépasser 30% de l'effectif du conseil Syndical (soit un maximum de 10).

Lors de la précédente mandature, le SMGOAO comptait 6 Vice-présidents, comme indiqué dans les statuts.

Il est proposé de maintenir le nombre de Vice-présidents à 6 avec les attributions suivantes :

- 1er Vice-président chargé du suivi des études et des travaux, des relations avec les partenaires institutionnels, de la communication et de l'animation
- 2ème Vice-président chargé d'animer la Commission de sous bassin versant du Vert, Affluents et Affluents rive gauche du gave d'Oloron en amont de la confluence du Vert
- 3ème Vice-président chargé d'animer la Commission de sous bassin versant du Gave d'Aspe et Affluents

- 4ème Vice-président chargé d'animer la Commission de sous bassin versant du gave d'Oloron aval (rive droite et rive gauche depuis la limite aval de la CCHB jusqu'à la limite aval de l'ancien Canton de Navarrenx) et Affluents
- 5ème Vice-président chargé d'animer la Commission de sous bassin versant du gave d'Oloron et Affluents rive gauche en aval de la confluence avec le Vert
- 6ème Vice président chargé d'animer la Commission de sous bassin versant du gave d'Ossau, Affluents et Affluents rive droite du gave d'Oloron

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOPTE** le présent rapport
- **ACCEPTE** le maintien du nombre de Vice-présidents à 6 avec leurs attributions comme mentionné ci-dessus.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 13 Novembre 2018

Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron d'Aspe d'Ossau & Affluents 64400 Oloron Ste Marie

Le Président,
Michel LAURONCE

REÇU
Le 15 NOV. 2018
SOUS-PRÉFECTURE
OLORON-STE-MARIE